

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION Saison 2023 - 2024

Je soussigné (adulte responsable) : ..... date de naissance : .....

Nom(s) de la famille : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Courriel : ..... Tél mobile : .....

J'autorise la MJC à utiliser mon adresse mail pour m'adresser la lettre d'informations (actualité, assemblée générale, activités occasionnelles, ...). Environ une fois par mois. (Si NON : uniquement les informations liées à mon activité : report, ... ; à ma facturation, ...)

**OUI / NON**

REGIME SOCIAL :	CAF ou MSA ?	J'autorise la structure à accéder à mon dossier sur le site de la CAF concerne l'accueil de loisirs et l'espace jeunes uniquement	<input type="checkbox"/>
-----------------	--------------	---	--------------------------

### MEMBRES DU FOYER A INSCRIRE :

1. NOM Prénom : ..... Genre : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Téléphone (mobile) : .....

Droit à l'image : OUI / NON (1)		ACTIVITE(S)		MONTANT
Carte adhérent :	NON	7 €	12 €	
<i>obligatoire pour participer à une activité, à l'accueil de loisirs, à l'espace jeunes</i>				
Certificat médical :				
Pour un enfant :				
Autorisation de partir seul : OUI / NON				
				TOTAL :

2. NOM Prénom : ..... Genre : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Téléphone (mobile) : .....

Droit à l'image : OUI / NON (1)		ACTIVITE(S)		MONTANT
Carte adhérent :	NON	7 €	12 €	
<i>obligatoire pour participer à une activité, à l'accueil de loisirs, à l'espace jeunes</i>				
Certificat médical :				
Pour un enfant :				
Autorisation de partir seul : OUI / NON				
				TOTAL :

3. NOM Prénom : ..... Genre : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Téléphone (mobile) : .....

Droit à l'image : OUI / NON (1)		ACTIVITE(S)		MONTANT
Carte adhérent :	NON	7 €	12 €	
<i>obligatoire pour participer à une activité à l'accueil de loisirs, à l'espace jeunes</i>				
Certificat médical :				
Pour un enfant :				
Autorisation de partir seul : OUI / NON				
				TOTAL :
Mode de règlement :				TOTAL Général :

(1) La personne accepte ou non d'apparaître sur les photographies prises dans les activités. Elles sont utilisées pour l'illustration des activités (impressions et site internet de la mjc) à l'exclusion des réseaux sociaux

### Personnes pouvant récupérer les enfants :

Père : NOM Prénom ..... Tél mobile : .....

Mère : NOM Prénom ..... Tél mobile : .....

Autre : NOM Prénom ..... Lien : ..... Tél mobile : .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les responsables de la structure et sont destinées à un usage

*interne uniquement. Ces informations sont nécessaires au bon fonctionnement des activités. Certaines vous sont demandées à des fins de statistiques. Elles sont conservées pendant toute la durée de votre fréquentation de la structure et seront anonymisées trois ans au plus tard après votre dernière inscription. Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à l'accueil de la structure.*

## Responsabilité de la MJC

La MJC n'est responsable de l'enfant mineur que pendant la durée de l'activité.

## Responsabilité des parents

### Avant l'activité :

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par le technicien d'activité, **ce qui veut dire qu'ils vérifient à chaque séance la présence de l'animateur.**

En effet, un imprévu peut empêcher le technicien d'activité d'être présent, et il n'est pas toujours possible d'en informer les parents en temps voulu. Pour ces raisons, nous vous remercions de nous communiquer votre numéro de téléphone afin de vous informer au plus vite par sms.

La MJC se dégage de toute responsabilité quant aux objets de valeurs laissés dans les vestiaires.

### Après l'activité :

Récupérer votre enfant à l'heure de fin du cours car à la fin du cours, votre enfant est à nouveau sous votre responsabilité.

## Règlement relatif aux activités

- Pour être admis à l'activité ou à l'atelier, vous devez avoir validé votre inscription en passant à l'accueil.

- Paiement possible en trois fois : fin septembre, novembre et janvier (Chèques remis à la mjc lors de l'inscription).

- Les chèques vacances et les espèces sont également acceptés.

- Remise possible selon le coefficient caf (attestation de moins d'un mois à présenter). Sur certaines activités. Pas de remise sur l'adhésion.

- Sauf mention particulière, nos tarifs sont calculés sur la base d'un calendrier allant de fin septembre à mi-juin. Les jours fériés ne sont pas récupérés. Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires.

- Toute inscription est ferme et définitive, **aucun remboursement ne peut être exigé**. Le report sur certaines autres activités régulières au même tarif pour la même personne est possible.

- Les seuls remboursements accordés sont arrêts maladies de plus de 3 mois (sur présentation d'un certificat médical dans les 3 mois suivant l'arrêt maladie) et un déménagement en cours d'année ne permettant plus géographiquement de pratiquer l'activité, sur présentation d'un justificatif dans les 3 mois. Tout remboursement fera l'objet de retenues pour frais de dossier.

Le Conseil d'Administration ou la Direction de la M.J.C peuvent être amenés à modifier les modalités d'inscription, d'organisation et de tarifs s'ils le jugent nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association.

La mjc se réserve la possibilité de ne pas démarrer une activité faute d'inscriptions suffisantes à l'équilibre de l'activité. Dans ce cas l'adhérent peut choisir une autre activité (possible différence de tarif à régler et sous réserve de place disponible) ou être remboursé.

## La carte adhérent

L'adhésion à la M.J.C est nécessaire pour la pratique de toute activité et pour participer à l'accueil de loisirs, à l'espace jeunes.

Elle fait de vous un membre de l'Association et vous permet donc de participer à l'Assemblée Générale et éventuellement de présenter votre candidature au Conseil d'Administration.

Elle est valable pour la saison et se renouvelle dès septembre.

Elle atteste également de votre assurance individuelle pour la pratique des activités.

## Certificat médical

Pour les activités physiques, corporelles ou sportives, un certificat médical autorisant la pratique de l'activité doit obligatoirement être fourni par l'adhérent (validité 3 saisons\*). La MJC et le technicien d'activité se réservent le droit de refuser l'accès à une personne qui n'aurait pas fourni ce document. \* A renouveler dès la reprise après une interruption pour raison médicale.

## Validation de l'inscription et consentement

Pour les cas non repris dans cet extrait, le Règlement intérieur s'applique. Il peut être consulté à la mjc ou sur [www.mjcstromain.com](http://www.mjcstromain.com)

Je consens à fournir l'ensemble des informations demandées sur cette fiche afin d'établir mon inscription (ou celle de mes enfants) à la MJC pour la saison en cours, selon les statuts de la MJC, dans le cadre de la réglementation DDCCS en vigueur et des obligations CAF.

Les données sont utilisées pour vous contacter, établir le suivi des présences et établir les statistiques de fréquentation demandées par nos financeurs.

Ces informations sont conservées 3 ans (validité actuelle des justificatifs médicaux)

Ces informations sont traitées, uniquement par le personnel de la MJC ou/et des partenaires ou/et de ses bénévoles référents d'une activité. Tous ici sont soumis et informés du RGPD (Règlement général sur la protection des données personnelles) en vigueur. À tout moment, vous pouvez exercer vos droits, (demander vos données personnelles, retrait de ces données, ...) par mail à la MJC St Romain loisirs (en fin de saison).

**VALIDATION DE L'INSCRIPTION par l'adhérent. Date et signature**